



Institut québécois de  
planification financière

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **RÉACTION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE (IQPF) À L'AVIS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC SUR L'OPPORTUNITÉ DE CONSTITUER UN ORDRE PROFESSIONNEL DES PLANIFICATEURS FINANCIERS**

**Montréal, le 17 juillet 2008** – La direction de l'IQPF a pris connaissance de l'Avis de l'Office des professions du Québec (OPQ) sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des planificateurs financiers, publié le 14 juillet 2008.

L'IQPF est étonné de constater que l'OPQ reconnaisse que la demande formulée satisfait aux cinq critères requis par le gouvernement pour la création d'un ordre professionnel mais qu'il recommande toutefois le statu quo.

On se rappellera qu'en 2004 l'IQPF a soumis à l'OPQ une demande pour la création d'un ordre professionnel des planificateurs financiers. Cette démarche s'inscrivait dans sa mission d'assurer une plus grande protection du public.

L'IQPF a adressé aujourd'hui une demande de rencontre à M. Jacques Dupuis, ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles.

Aucun autre commentaire ne sera fait et aucune entrevue ne sera accordée sur ce sujet avant cette rencontre.

*La mission de l'IQPF est d'assurer la protection du public en matière de finances personnelles en veillant à la formation des planificateurs financiers tout en proposant une démarche professionnelle marquée par l'intégrité, la rigueur et la transparence. L'IQPF compte plus de 8 500 diplômés répondant aux plus hauts standards de formation.*

- 30 -

Source : **Hélène Berger, directrice**  
Communications et service aux membres  
514 767-4040, poste 247 ou sans frais au 1 800 640-4050  
[www.iqpf.org](http://www.iqpf.org)